



PREFET DE LA HAUTE-MARNE



CHAUMONT, le 16 JUN 2014

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Haute-Marne

Objet : Commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale - sonnerie du tocsin dans l'ensemble des communes du département le 1^{er} août 2014

P.J : fiche technique relative à la sonnerie du tocsin

Comme vous le savez, l'année 2014 marque le début du cycle du centenaire de la Première guerre mondiale. Afin de préparer ce rendez-vous, un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Mission du centenaire de la Première guerre mondiale » a été créé par le gouvernement au niveau national, et des « comités départementaux du centenaire » ont été mis en place au niveau de chaque département.

Dans ce cadre, les projets soutenus par des acteurs locaux peuvent se voir octroyer le label national « Centenaire ». Parmi les projets haut-marnais qui ont obtenu ce label figure le projet porté par l'Union nationale des combattants (UNC) de la Haute-Marne.

Ce projet consiste à **faire sonner le tocsin pendant cinq minutes par tous les clochers de la Haute-Marne, le vendredi 1^{er} août 2014, à 14h00**, afin de rappeler à tous l'émotion qui a saisi la population française lorsque le tocsin a annoncé la mobilisation générale, prélude à la Grande Guerre.

En vue de la mise en œuvre de ce projet sur l'ensemble du département, nous vous demandons donc de bien vouloir faire procéder à la sonnerie du tocsin, **vendredi 1^{er} août, à 14h00**, sur le territoire de votre commune. Vous recevrez par ailleurs, de la part de l'association du Souvenir Français, un exemplaire de l'ordre de mobilisation générale, daté du 2 août 1914, que vous voudrez bien afficher afin qu'il soit visible du public.

Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche technique vous expliquant comment procéder à la sonnerie du tocsin.

Nous comptons sur votre participation à cet événement qui nous permettra de rendre un hommage à ceux et celles qui ont été mobilisés sur ce conflit.

Le Prefet,

Jean-Paul CELET

Le Président de l'association
des maires de la Haute-Marne,

Charles GUENE

Le Président de l'Union nationale
des combattants de la Haute-
Marne,

Colonel Henry DUTAILLY

FICHE TECHNIQUE RELATIVE A LA SONNERIE DU TOCSIN

Le tocsin est une **sonnerie d'alarme** déclenchée uniquement par les autorités pour annoncer un danger à la population des villes et des campagnes.

Ce danger peut être un **incendie**, une **inondation**, l'**arrivée de bandits**, de l'**ennemi** ou encore d'un **événement grave**. Le 1^{er} août 1914, la mobilisation générale qui commence le 2 août est annoncée par la sonnerie du tocsin déclenchée sur ordre des maires en application des consignes qu'ils ont reçues.

Cette sonnerie a profondément marqué toutes les personnes qui l'ont entendue car il leur paraît évident que cette mesure prélude une déclaration de guerre. La mobilisation générale arrête le travail dans les ateliers et dans les champs. Les hommes rentrent chez eux, disent adieu à leurs proches et partent rejoindre leur corps.

Comment fait-on pour sonner le tocsin ?

Le tocsin est sonné par une seule cloche, celle qui a le **son le plus grave**. Le sonneur, aujourd'hui coiffé d'un casque anti-bruit, frappe la cloche à **intervalles réguliers avec la battant pendant plusieurs minutes**.

Lorsque le clocher est électrifié, le sonneur utilise **un maillet** pour frapper la cloche.